

La Coordination rurale prudente

© 06/11/2018 | 🧑‍🌾 CLG • 📰 Terre-net Média

Dans le cadre de la réforme annoncée des retraites, la Coordination rurale estime que le Gouvernement doit tenir compte de la pénibilité et de la durée du travail des non salariés agricoles. Une revendication que le syndicat a rappelé à Jena-Paul Delevoye, haut-commissaire en charge de la réforme.

La **Coordination Rurale** a interpellé par écrit Jean Paul Delevoye, haut-commissaire en charge de la réforme des retraites, sur la précarisation des retraites agricoles à venir.

Dans ce courrier à l'attention du responsable de la préparation de la réforme, la Coordination rurale fait part de ses craintes quant aux retraites agricoles. Le syndicat dénonce notamment, l'harmonisation des systèmes actuels en un système universel, qui risque de précariser les **non-salariés agricoles** (NSA).

« Bien qu'ayant un temps de travail deux fois supérieur au temps de travail légal, le revenu moyen des agriculteurs est quatre fois inférieur au Smic, induit par une absence de rémunération. Les non-salariés agricoles ne pourront donc bénéficier que du dispositif de minimum de pension prévu pour les temps partiel. La Coordination demande non seulement une prise en compte de la pénibilité de leur travail mais aussi de sa durée. »

Ainsi, « le syndicat se tient prêt à rencontrer à nouveau le Haut-Commissaire pour examiner avec lui les mesures nécessaires pour garantir aux **agriculteurs** les mêmes droits qu'aux autres catégories socio-professionnelles ». Ayant déjà participé aux ateliers de concertation dans le cadre des travaux de préparation de la réforme, la section Retraités de la CR « restera très vigilante sur ce dossier et n'aura de cesse de défendre la situation des retraités et futurs retraités agricoles tant que ceux-ci n'auront pas accès à une retraite digne et décente ».

À lire >> [Revalorisation des retraites agricoles - Au Sénat, le Gouvernement recale une nouvelle fois la proposition de loi](#)